

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## TRAIL DES GYPAÈTES 2023 - 15ÈME ÉDITION

- Chronométrage par *puce électronique*,
- Course en semi-autonomie,
- L'assistance personnelle est autorisée sur la course,
- Fléchage du parcours par rubalises,
- *Portail horaire* au pied de l'ascension du Pibeste : à 12H à Ségus,
- *Matériel obligatoire* : réserve d'eau, barres, couverture de survie, sifflet.
- *4 ravitaillements* sont assurés sur le parcours : *Gare inférieure du Pic du Jer* (liquide), *Ségus* (liquide et solide), *Sommet du Pibeste* (liquide), *Ouzous* (liquide).
- *Assistance* : Une équipe de bénévoles sera présente toute la durée de l'épreuve. *Une assistance médicale couvrira l'ensemble de la course et sera composée de 2 médecins, de 5 infirmiers et 1 secouriste.*



### SAVOIR-ÊTRE :

- Les concurrents se doivent secours et entraide,
- *Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté de la nature pourra être éliminé,*
- Tout abandon, problème ou accident devra être signalé au poste de contrôle ou à tout signaleur avec la remise du dossard.
- Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits aux organisateurs.

*Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions météo défavorables et sous réserve d'accord préfectoral.*

Je m'engage à respecter le règlement intérieur.

*Signature :*



### JURIDIQUE :

- *Droit à l'image* : par son engagement, tout coureur autorise les Festoivalies en Bigorre, ainsi que ses ayants droit, (partenaires, médias), à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Pour les coureurs qui ne le souhaitent pas, merci de nous écrire en indiquant votre nom, prénom et adresse.
- *Droit informatique et liberté* : Conformément à la loi Informatique & Liberté du 06 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et rectification des données personnelles le concernant. Le participant autorise l'organisateur de l'épreuve à publier son nom sur le classement de celle-ci.
- *Assurance* : L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux participants de s'assurer personnellement.
- Les concurrents s'engagent à ne pas exercer de poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.